

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	13

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - MOULIN Martine - RANCON Raphaël - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Absent : MENIS Alexandre

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2017 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se sont réunis le 21 décembre 2017 pour acter, à la demande de la Trésorerie, la clôture du budget annexe CCAS au 31 décembre 2017.

1^{ère} délibération : Dépenses d'investissement 2018 : autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2017.

Les crédits votés seront repris au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire.

Propositions approuvées à l'unanimité.

2^e délibération : programme voirie 2018 : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018 pour le programme Voiries 2018.

COÛT DU PROJET

- Mission de maîtrise d'œuvre	=	2 300,00 € HT
- Travaux programme Voiries 2018		
Tranche ferme	=	102 199,00 € HT
Tranche optionnelle	=	18 321,00 € HT

MONTANT TOTAL HT DU PROJET	=	122 820,00 €
MONTANT TTC DU PROJET	=	147 384,00 €

Il est, de ce fait, sollicité un montant de subvention DETR de 49 128 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3^e délibération : SICALA : avis à émettre sur le retrait de la CCPM du SICALA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du Conseil communautaire de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon) en date du 26 juin 2006 approuvant l'adhésion de la CCPM au SICALA (Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) dans le cadre de sa compétence « entretien des cours d'eau ».

Monsieur le Maire rappelle également que la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 a affecté la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux communes.

Monsieur le Maire indique que le Conseil communautaire de la CCPM, par délibération du 11 décembre 2017, a décidé d'exercer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI au niveau de la CCPM, et donc de ne pas transférer ou déléguer cette compétence à un syndicat mixte, et de demander son retrait du SICALA.

Monsieur le Maire indique que, conformément au Code général des Collectivités territoriales, la CCPM sollicite l'avis de ses Communes membres sur sa demande de retrait du SICALA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cet avis au Président de la CCPM.

Proposition acceptée par 9 voix pour et 4 abstentions.

4^e délibération : section des Côts : modification de la liste des membres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 8 septembre 2017 par laquelle a été dressée la liste des membres de la section des Côts, Coursoux et Grail pour l'année 2017.

Or, un membre a été omis sur cette liste et il convient de le rajouter. Il s'agit de Monsieur DELABRE Julien, habitant les Côts.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la liste définitive des membres de la section.

Approbation à l'unanimité.